



La nouvelle politique économique de Midi-Pyrénées



2007 ➤ 2013



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES



Construisons
ensemble
le développement
de Midi-Pyrénées





Le développement économique et l'emploi constituent aujourd'hui, la première préoccupation de nos concitoyens. C'est donc une « nouvelle politique économique » que le Conseil Régional Midi-Pyrénées vient d'adopter, au terme d'une longue concertation. Un ensemble de mesures qui tendent à substituer une logique globale de partenariat à une politique de guichet. Le principe du Contrat Région - Entreprise succède à celui de l'aide ponctuelle. C'est une évolution majeure de nos modes d'intervention. Elle conclut un long débat avec les représentants de l'économie régionale, avec la participation active de Bernard RAYNAUD, vice-président de la Région, chargé du développement économique, de Didier CUJIVES, président

de la Commission Industrie et Claude GAITS, président de la Commission Artisanat, Commerce et Services.

Le « Schéma Régional de Développement Economique » est donc issu de cette phase de concertation. Sa mise en œuvre se traduit, dès cette année, par des partenariats renforcés, des actions ciblées, une refonte complète de nos critères d'intervention et un aménagement de nos outils financiers afin de renforcer la lisibilité de nos aides ainsi que leur efficacité.

Nous recensons plus de 30 aides régionales aux entreprises. Le dispositif est simplifié avec quatre types de « Contrats d'Appui Pluriannuels ». Le premier cible spécifiquement les PME/PMI, le second s'attache au soutien de l'artisanat et des très petites entreprises, le troisième concerne les grandes entreprises, le dernier est un contrat spécifique pour l'innovation ouvert aux PME et TPE régionales.

Cette palette de contrats met en exergue les quatre orientations stratégiques que nous avons retenues et sur lesquelles nous menons des actions par ailleurs :

- L'innovation, avec, la création récente de l'Agence Régionale de l'Innovation, « Midi-Pyrénées Innovation », qui vient conforter le transfert de technologie au bénéfice du tissu économique régional, particulièrement en direction des PME / PMI.

MPI sera également en charge de la coordination des dispositifs régionaux d'aides à l'innovation, mutualisés au sein d'un

Fonds Régional de l'Innovation que nous venons de créer avec OSEO INNOVATION.

- La recherche dont le soutien devient plus que jamais une priorité régionale. Je m'étais engagé à augmenter de 50% le budget consacré à ce secteur d'ici la fin du mandat actuel, soit en 2010. Nous l'aurons plus que doublé entre 2004 et 2007. Il atteint cette année 30 millions d'euros.
- La création d'entreprise et la transmission reprise avec respectivement, l'instauration d'un « Plan Régional Création d'Entreprise » et d'une Plateforme dédiée à la transmission reprise. Le thème avait été longuement abordé au cours de nos débats préparatoires.
- L'international, car nous sommes bien conscients que l'avenir, c'est aussi penser et agir international. Nous avons fait le choix de créer un conseil stratégique, International Midi-Pyrénées, qui aura pour mission d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers.

Enfin, la Région prolongera son engagement sur des actions qui ont fait leurs preuves, comme la réalisation des zones économiques, des pépinières d'entreprises ou l'accompagnement des secteurs d'activités, ...

Vous trouverez dans les pages qui suivent le détail de ces mesures nouvelles pour une politique économique ambitieuse et mieux adaptée aux besoins de l'entreprise et donc de l'emploi. Dans un an nous procéderons à une première évaluation de ces résultats.

“ Simplifier les systèmes d'aide aux entreprises dans une logique de projet ”

hsk wse

Martin MALVY
Ancien Ministre
Président de la Région
Midi-Pyrénées

Un schéma issu d'une large concertation

L'appellation de Schéma régional de développement économique (SRDE) peut paraître très administrative. Pour les entreprises, pour les habitants de Midi-Pyrénées, ce schéma est pourtant à la fois un guide et un outil pour **favoriser un dynamisme économique durable** sur l'ensemble du territoire. Adopté le 29 juin 2006 par le Conseil régional, approuvé par l'Etat le 24 août, ce document devient la référence pour les actions, les initiatives qui contribueront à garantir un environnement économique favorable et une croissance durable au bénéfice de tous.

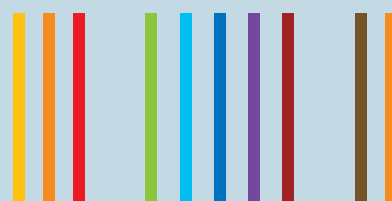
La Région assume ainsi pleinement son rôle de coordinateur du développement économique que lui confie la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités. Parce qu'elle est en mesure de fédérer toutes les institutions en charge du développement économique et d'intervenir au plus près de ceux qui participent à ce développement, parce qu'elle possède une vision globale des enjeux sur son vaste territoire, la Région a choisi d'élaborer et d'adopter un projet fédérateur.

Le SRDE de Midi-Pyrénées procède ainsi d'une vaste concertation, décidée et organisée par la Région. Cette consultation a été lancée le 3 février 2006 à l'hôtel de Région par un séminaire qui a réuni plus de 800 participants. Elle s'est poursuivie sur tous les territoires avec des débats dans les huit départements, des ateliers thématiques et 30 réunions auxquelles ont participé 1500 personnes. Des contributions écrites et sur internet ont enrichi ces échanges sur le terrain. Chefs d'entreprises, représentants de syndicats professionnels et de salariés, du monde associatif, élus de collectivités territoriales et de chambres consulaires, universitaires, citoyens se sont mobilisés pour établir des diagnostics, exprimer des idées innovantes, définir des priorités. Spécialiste du monde du travail, le cabinet Bernard Brunhes Consultants a apporté un regard extérieur sur les forces et les faiblesses de la région.

Le schéma résulte de tous ces travaux. C'est un projet largement partagé. Il regroupe plusieurs politiques régionales. Le contrat de projets Etat-Région qui sera signé en 2007, la politique des pôles de compétitivité, les aides européennes orientées sur la compétitivité et l'emploi s'inscrivent dans les orientations stratégiques du SRDE.

Afin de rendre l'action plus efficace et plus lisible, la Région a mis en place une nouvelle politique économique régionale associant les organismes et les collectivités qui soutiennent des projets générateurs d'innovations et d'emploi. Les grandes orientations de cette politique et les outils nécessaires à sa réalisation sont présentés dans les pages qui suivent et les annexes. Régulièrement, la Région rendra compte du bilan des programmes et des interventions entrepris dans le cadre du SRDE à ceux qui ont été consultés.

L'aboutissement de ce schéma est le fruit d'un travail collectif qui peut changer en profondeur les relations entre la région et le monde de l'entreprise



La nouvelle politique économique régionale : mode d'emploi

Quatre orientations

issues de l'élaboration du schéma régional de développement économique

- *Faire émerger et appuyer les initiatives locales*
- *Soutenir la croissance de l'appareil productif régional sur tous les territoires*
- *Relever les défis de la mondialisation*
- *Fédérer tous les acteurs concernés par un projet*

“ *Une stratégie partagée et transparente, des actions innovantes et solidaires* ”

Des territoires dynamiques

Des actions et des aides spécifiques, des mesures ambitieuses restent indispensables à des territoires urbains et ruraux qui souffrent de handicaps. C'est la garantie d'une égalité économique et sociale entre tous les habitants d'une région aussi vaste que le Danemark.

Des contrats simples et souples

Le schéma est donc construit autour d'une logique de projets. Dans un souci de clarté, de simplicité et d'efficacité, les interventions de la Région se matérialisent par des contrats. La Région et ses partenaires privés ou publics déterminent des objectifs, des stratégies d'interventions et évaluent ensemble le processus et les résultats.

Pour apporter de la souplesse dans la gestion des projets, les contrats seront adaptés au format et à l'activité des entreprises. La Région mettra en place des contrats spécifiques aux TPE, à l'artisanat, aux PME. D'autres seront conçus pour le développement agricole et les grands-groupes industriels.

Quatre grands objectifs

► L'INNOVATION

Avec 10 000 chercheurs et la deuxième plate-forme universitaire de France, Midi-Pyrénées met son économie de la connaissance au service de la consolidation et du développement des entreprises et des filières.

► LA TRANSMISSION, LA CRÉATION, L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Accompagner les initiatives et les stratégies avec le maximum de proximité, fédérer les dispositifs et les aides, multiplier les réseaux, prévoir un immobilier d'entreprise accessible à tout type de société s'avère indispensable pour maintenir structurer et développer un tissu de PME et TPE dynamique sur l'ensemble de la région.

► LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES RÉGIONALES

Deux pôles de compétitivité (Aerospace Valley et Cancer-Bio-Santé) sont validés et fonctionnent, un pôle agroalimentaire et agro-industrie (Agrimip Innovation) est en cours de validation.

Mais la compétitivité en Midi-Pyrénées concerne d'autres activités dans l'industrie, le tourisme, l'agriculture ou les services. Ces secteurs économiques prennent leur place dans la nouvelle politique économique régionale.

► LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Un plan régional d'ouverture sur le monde sera mis en œuvre pour intégrer l'économie régionale dans une économie mondialisée.

Une croissance durable et harmonieuse des territoires...

➤ UN RÔLE DE COORDINATION

Garante de l'équilibre entre ses différents territoires, la Région coordonne un système global d'action économique. Dans la continuité de la concertation qui a permis d'élaborer la nouvelle politique de développement économique, le pilotage des programmes mis en œuvre sur le terrain associe les porteurs de projets locaux, les co-financeurs, les différents intervenants. Ainsi la Région fédère, associe, accompagne et impulse l'initiative afin de rendre plus performants et plus lisibles les actions en faveur des territoires et de leurs entreprises.

➤ DES MESURES POUR SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

- Poursuite de l'installation de zones d'activité de niveau régional dans chaque pays ou agglomération.
- Animation et extension du réseau des pépinières d'entreprises qui ont entraîné la création de 5200 emplois depuis leur origine.
- Soutien aux Systèmes productifs locaux (SPL) comme la Mecanic Vallée.
- Dispositif de veille, d'observation et d'information économique pour anticiper et accompagner les mutations économiques sous l'égide de Midi-Pyrénées Expansion.
- Développement des projets locaux d'accès aux formations et à l'emploi de proximité.

➤ DES DISPOSITIFS POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Subventions à l'entreprise, à la collectivité locale, ou aux organismes relais.
- Garanties bancaires pour soutenir les projets immobiliers d'implantation et d'extension dans le cadre du Fonds régional de garantie Oseo-Sofaris.
- Subventions pour les territoires où l'initiative privée est difficile à mobiliser.

➤ DES ACTIONS CIBLÉES POUR DES ZONES DÉFAVORISÉES

- Actions de formation et d'aides aux installations d'artisans et d'entreprises en zone franche urbaine.
- Aides à la réhabilitation du patrimoine, à l'équipement touristique, à la diversification d'exploitations agricoles dans les zones rurales les plus éloignées.
- Poursuite des actions ciblées pour les bassins industriels en reconversion.

“
Consolider, amplifier les
dynamiques locales de
développement dans
tous les bassins d'emplois
”

Pour chaque projet, un contrat adapté...

A partir de 2007, l'action économique, le système des aides, les dispositifs d'appui aux territoires et aux entreprises reposent sur une **logique de projet**. La Région n'est pas une administration parmi d'autres, un guichet au milieu d'un montage financier d'avances et de subventions, mais bien un **partenaire** qui apporte son expertise, coordonne les intervenants et construit un projet global avec le territoire ou l'entreprise.

“ C'est à la fois un contrat d'appui et un contrat de confiance qui sera signé entre la Région et l'entreprise ”

Pour les entreprises le moyen de sceller ce partenariat, c'est un Contrat unique et sur mesure pour articuler sur une durée de deux ou trois ans les soutiens financiers et techniques correspondant à leurs besoins. Le contrat s'inscrit ainsi dans une durée, une réalité économique et s'adapte à la taille des entreprises.

► LE CONTRAT D'APPUI TPE ARTISANAT

Etabli pour deux ans, il doit répondre en tout ou partie aux besoins de financement des petites entreprises de production ou de services à l'industrie ayant un projet d'investissement, de développement à l'export, de transmission, en s'adaptant à la réalité économique de ces entreprises.

► LE CONTRAT D'APPUI PME

Sur la base d'un plan stratégique établi par l'entreprise, précisant ses besoins sur 3 ans dans le cadre d'un projet global, le contrat d'appui propose un ensemble d'aides adaptées touchant les investissements matériels, immatériels, le lancement de nouveaux produits, la création de fonctions nouvelles ou encore le développement international. Les entreprises sont suivies pendant toute la période. Des contrats spécifiques sont établis pour la transmission et la création.

► LE CONTRAT D'APPUI INNOVATION

Il s'adresse à des entreprises industrielles ou artisanales mettant en œuvre un projet de recherche-développement et d'innovation : pré-études, essais, prototypes, recherche de partenaires, mise en relation avec des laboratoires.

► LE CONTRAT D'APPUI GRANDES ENTREPRISES

Etabli pour trois ans en faveur des sociétés de plus de 250 salariés, il encourage des projets à fort potentiel d'emploi. Le contrat peut porter sur le lancement de nouvelles activités, le développement d'activités existantes, la reprise d'autres sociétés menacées de fermeture, la réalisation de programmes d'innovations à long terme, etc...

Au service des grands objectifs

1) *Le soutien à l'innovation*

Avec une nouvelle organisation, de nouvelles mesures et des crédits en forte augmentation, la Région simplifie et renforce ses dispositifs d'aide à l'innovation pour les entreprises.

➤ DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES PME

- Prestations technologiques de réseau pour les entreprises qui lancent des projets innovants
- Financement des études de faisabilité du projet
- Soutien aux programmes d'investissements en recherche/développement
- Aides aux grandes entreprises pour des projets de développement et d'industrialisation en Midi-Pyrénées

➤ UN PILOTAGE RÉGIONAL DE L'INNOVATION

- Mise en œuvre du Fonds Régional de l'Innovation (FRI) associant Oseo Innovation et la Région Midi-Pyrénées, coordonnée par Midi-Pyrénées Innovation
- Coopération renforcée entre tous les intervenants de l'innovation

➤ DES MESURES POUR FACILITER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Budget recherche de la Région doublé entre 2004 et 2007
- Renforcement du pôle d'enseignement supérieur toulousain et poursuite du déploiement de l'enseignement supérieur sur tous les territoires



photo Patrick Dumas

“ Donner une impulsion
à la recherche et à
l'excellence dans
toutes les entreprises ”

Au service des grands objectifs

2) *La transmission et la création d'entreprises*

Midi-Pyrénées est une région dynamique qui accueille 31 000 nouveaux habitants par an, ce qui génère des besoins et des emplois nouveaux. C'est aussi une région plus vaste que huit des Etats membres de l'Union Européenne et qui compte de plus en plus d'entreprises à transmettre. Le dispositif création / reprise est donc musclé et optimisé.

➤ LE PLAN CRÉATION D'ENTREPRISE

- Un plan coordonné d'incitation et de stimulation de la création d'entreprise permettant d'articuler les opérations sous maîtrise d'œuvre régionale et les actions locales
- Une unification des communications régionales au travers de supports communs de communication ainsi qu'un programme régional de manifestations
- La création d'un centre de ressources régional, outil de mise en réseau et de professionnalisation des acteurs
- Une charte qualité dans l'accompagnement de projet garantissant la qualité de l'appui fourni au créateur dans l'objectif d'une homogénéité des pratiques régionales
- Un soutien aux structures de type couveuse, pépinière ou incubateur agissant selon une charte qualité, et organisés en réseaux régionaux préalablement agréés par la Région

➤ LA PLATE-FORME RÉGIONALE TRANSMISSION-REPRISE

- La mise en place d'opérations de détection de cédants et de repreneurs visant à alimenter les bases de données régionales
- La mise en marché d'une offre qualifiée d'entreprises avec processus de validation de leur transmissibilité
- La conduite d'opérations de détection de repreneurs cohérentes avec le dispositif de qualification de l'offre
- La mise en réseau des acteurs avec la création d'un centre de ressources régional de même nature que celui de la création

“ *Encourager
l'implantation et
l'ancrage des entreprises
en Midi-Pyrénées* ”



photo Getty Images

Au service des grands objectifs

3) Des filières compétitives

LE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Trois filières sont concernées : aéronautique-espace et systèmes embarqués, cancer-bio-santé et agroalimentaire

- Co-financement des projets de Recherche et Développement sélectionnés par les pôles
- Mise en œuvre de partenariats entre laboratoires publics et entreprises
- Création d'événements d'envergure et de partenariats avec d'autres régions françaises ou européennes
- Financement de projets dans des segments, technologies ou matériaux porteurs de développement

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Midi-Pyrénées est une grande région touristique d'Europe. Dans le cadre d'un plan 2007-2013, fédérer les acteurs publics et privés de la filière autour d'un projet commun de communication et de programmes permettra de développer cette activité.

- Définition d'un plan marketing partagé et commun à tous les opérateurs en charge de promouvoir l'image et les produits de Midi-Pyrénées et de les mettre en marché afin de mieux cibler le niveau d'action de chacun et de rendre plus efficace la promotion
- Valorisation de grands sites, de thématiques culturelles, scientifiques, sportives, environnementales, fluviales, santé, gastronomiques, etc...
- Aides spécifiques aux stations de montagne
- Accompagnement à la labellisation et à la modernisation des hébergements
- Renforcement d'une plate-forme interrégionale de réservation Sud Ouest et de l'observatoire régional du tourisme

DES DISPOSITIFS POUR L'AGRICULTURE

- Aide aux investissements productifs des exploitations agricoles (y compris l'adaptation de ces investissements aux règles environnementales nouvelles)
- Développement des démarches qualité (signes officiels de qualité : label rouge, appellation d'origine, indication géographique protégée, agriculture biologique, etc...)
- Appui aux travaux d'essais, d'expérimentation et de recherche des principales filières de production
- Aide aux investissements des entreprises agroalimentaire : activité de transformation, de stockage, de conditionnement, etc...

LE SOUTIEN AUX SECTEURS TRADITIONNELS

- Un comité de pilotage textile pour regrouper les moyens, les activités, définir les aides
 - Un comité de pilotage pour le secteur bois papier
 - Des contrats de progrès par secteur pour des activités comme la céramique, la Mecanic Vallée, l'audiovisuel, la construction durable, les énergies nouvelles, les matériaux composite, le livre, etc...

“ Permettre à toutes les activités de Midi-Pyrénées de s'épanouir dans la compétition mondiale ”

Au service des grands objectifs

4) L'ouverture sur le monde

Dans une économie mondialisée, avec une Europe élargie et dans un contexte de concurrence sans cesse plus âpre, les entreprises et les territoires doivent rayonner à l'échelle internationale. Cinquième région exportatrice de France grâce à l'aéronautique et au spatial, Midi-Pyrénées doit renforcer la présence de ses PME sur les marchés internationaux et attirer les investisseurs étrangers.

UN COMITÉ STRATÉGIQUE INTERNATIONAL MIDI-PYRÉNÉES

La Région Midi-Pyrénées présidera un comité stratégique pour le développement international qui regroupe les services internationaux de l'Etat, des chambres consulaires, la Coface, les organisations professionnelles, les pôles de compétitivité, les agences de développement (MPE, MPI). Ce comité aura quatre grandes missions :

- Elaborer des plans d'actions pour les TPE/PME par secteur ou par thème
- Regrouper les actions de différents porteurs de projets pour plus d'efficacité
- Définir des zones et pays cibles pour porter l'effort de prospection
- Emettre un avis sur les programmes d'actions collectives, les suivre et les évaluer

UN APPUI COLLECTIF À L'INTERNATIONALISATION

Il s'organise à travers plusieurs actions :

- Un programme de sensibilisation et de formation de dirigeants d'entreprises à la culture internationale
- Des diagnostics sur les capacités exportatrices des entreprises et leur accompagnement sur les marchés étrangers
- Une veille d'informations sur les marchés internationaux accessible aux TPE/PME
- Le développement de partenariats internationaux avec d'autres régions
- La promotion des centres de recherche, des savoir-faire et des productions régionales auprès d'acheteurs et d'investisseurs étrangers potentiels



photo CNES, David Ducros

“ Penser et agir pour prendre place dans la croissance mondiale ”

Les structures régionales d'accomp

Les structures régionales d'accompagnement des projets d'entreprises

Dans le cadre de son action en matière de structuration de l'appareil productif régional, la Région s'appuie sur des opérateurs régionaux d'accompagnement des entreprises et des territoires.

➤ **Midi-Pyrénées Expansion (MPE).**

L'agence de développement Midi-Pyrénées Expansion est une association mise en place en 1995 par la Région. Elle vise à favoriser le développement des entreprises et de l'emploi sur l'ensemble de la Région Midi-Pyrénées au travers d'actions d'animation économique et à l'international, de prospection et de soutien à l'implantation d'entreprises, et de développement et d'animation endogène, de veille et d'anticipation des mutations économiques.

➤ **Midi-Pyrénées Innovation (MPI).**

Créée en 2006 sur initiative de la Région avec le concours de l'Etat et d'Oseo, l'agence régionale de l'innovation est née de la fusion des anciennes structures de transfert de technologie ADERMIP, MIDITECH et RRRT. Midi-Pyrénées Innovation (MPI) est un opérateur de terrain, au service de toutes les entreprises régionales, de toute taille, quelle que soit leur culture des processus d'innovation. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets innovants, MPI est également l'un des relais opérationnels des structures de gouvernance des pôles de compétitivité auprès des PME régionales. Elle assure en outre la coordination du fonds régional de l'innovation.

L'action de MPI s'organise autour de cinq grands objectifs : la diffusion technologique, l'accompagnement des projets innovants, le soutien aux projets européens, la veille réglementaire et technologique et la communication.

➤ **L'Incubateur Midi-Pyrénées.**

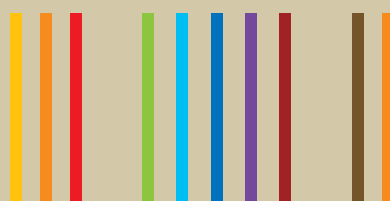
L'incubateur a été créé en 2000, à l'initiative de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales, ainsi que de l'ensemble des partenaires scientifiques et universitaires régionaux et des représentants des secteurs socio-économiques, afin d'encourager la création d'entreprises de technologies innovantes, issues ou ayant besoin d'un partenariat avec des laboratoires de recherche. Sa tâche vise à accompagner l'émergence de projets innovants, issus pour partie de la recherche publique ou d'essaiage d'entreprises, jusqu'à leur autonomisation, dans la limite d'une période de 2 ans.

➤ **Le Réseau des Pépinières.**

Le Réseau des Pépinières s'est constitué afin de mutualiser les compétences et les expériences des pépinières de Midi-Pyrénées qui se sont engagées à respecter une charte qualité. Créé en 1994, il met en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la professionnalisation des pépinières adhérentes et promouvoir leur action en Midi-Pyrénées et en France.



photo Getty Images



agnement des projets d'entreprises

Les structures régionales de financement

L'entreprise en création ou en forte croissance ou encore celle qui présente des risques sectoriels importants rencontre des difficultés pour accéder au financement bancaire. C'est la raison pour laquelle la Région Midi-Pyrénées et ses partenaires financiers ont choisi de dynamiser l'offre financière destinée à renforcer les outils d'interventions en fonds propres.

► Les structures régionales de capital-risque et de capital-développement

- **La société de capital de proximité Midi-Pyrénées Création (MPC)***, présente sur le champs des entreprises du secteur traditionnel en création, en transmission, et en développement de moins de 10 ans, pour des interventions supérieures à 40 000 €.
- **Les outils dédiés au secteur de l'innovation :**
 - Le Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées (FAM) pour les entreprises innovantes en création ou créées depuis moins de 2 ans. Ses apports sont plafonnés à 400 000 €.
 - Le Fonds Commun de Placement à Risque SOCRI 2 qui cible les sociétés dans les secteurs technologiques, situées dans le grand sud-ouest, sur des interventions comprises entre 500 000 € et 1,5 M€.
- **Les outils positionnés sur les projets relevant des secteurs traditionnel ou de l'innovation :**
 - Créée en 1981 par Alain SAVARY, alors Président de la Région Midi-Pyrénées, l'Institut régional de développement industriel (IRDI) a pour vocation la prise de participation en fonds propres dans les entreprises contribuant directement ou indirectement au développement du Grand Sud-Ouest, et notamment de Midi-Pyrénées. Les montants investis par l'IRDI sont supérieurs à 500 000 €.
 - Le Fonds Commun de Placement à Risque ICSO'1 dont la mission consiste à investir dans les PME de moins de 500 salariés situées dans le quart sud-ouest de la France, présentant un projet d'investissement supérieur à 500 000 €.

► ACE Management

Pour répondre à l'objectif de renforcement des fonds propres des entreprises intermédiaires de rang 1 et des PME stratégiques du pôle de compétitivité, la Région Midi-Pyrénées a décidé en juillet 2005 de souscrire à des parts du Fonds Commun de Placement à Risque AEROFUND. Créé en juin 2004 et géré par la société de gestion ACE MANAGEMENT, le fonds est spécialisé dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense. Les montants d'investissement du FCPR sont compris entre 1 et 4 millions d'euros.

► OSEO MIDI-PYRÉNÉES

Fort de leurs expériences respectives dans le financement des entreprises, la Région et OSEO Midi-Pyrénées se sont associés pour renforcer la complémentarité de leurs outils et moyens d'intervention, en consolidant et développant leur partenariat dans les domaines de l'innovation avec les Prêts Participatifs d'Amorçage et le Contrat de Développement Innovation, de la création et de la transmission-reprise d'entreprises à travers le Fonds Régional de Garantie et du développement avec la mise en place de Prêts Participatifs de Développement.

► LES STRUCTURES LOCALES DE PRÊTS D'HONNEUR : plates-formes d'initiatives locales

Les petites entreprises de l'artisanat éprouvent souvent des difficultés à mobiliser des financements bancaires. La Région a donc instauré avec la Caisse des dépôts et consignations de Midi-Pyrénées un partenariat avec les plates-formes d'initiatives, afin de renforcer leurs fonds de prêts et amplifier le soutien des projets de création et de transmission-reprise susceptibles de générer d'importantes retombées économiques pour la région.

*Cette appellation devrait changer au mois de mai 2007

Conditionnalité des aides

Les contrats entre la Région et l'entreprise sont fondés sur des objectifs communs de développement économique, de développement de l'emploi et de respect de l'environnement. Dans ce cadre, l'entreprise s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui seront fixés dans le contrat.

Quels que soient les contrats, les entreprises sont notamment tenues :

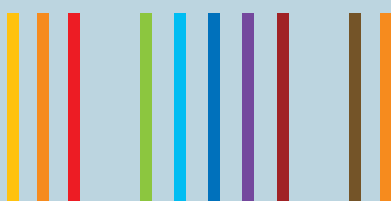
- De maintenir pendant 5 ans les emplois au niveau mentionné
- De maintenir les emplois aidés (création de fonction nouvelle) pendant 3 ans
- De maintenir pendant 5 ans les actifs aidés par la Région sur le site ayant bénéficié de l'aide

Les fonds visés par les présents dispositifs ne peuvent intervenir qu'au profit direct ou indirect d'entreprises situées dans la région Midi-Pyrénées.

Les entreprises ou les organismes qui souhaitent bénéficier de l'aide de la Région peuvent adresser une demande auprès de la Direction de l'Action Economique et de la Recherche du Conseil Régional accompagnée d'un pré-dossier type (4 pages maximum) disponible en téléchargement sur le site internet de la Région. Le pré-dossier ainsi déposé fera ensuite l'objet d'un examen par les services de la Région en concertation avec les relais locaux, afin de déterminer la recevabilité de la demande et le type d'accompagnement envisagé.



photo Patrick Dumas





La nouvelle politique économique de Midi-Pyrénées

2007 ➔ 2013

Hôtel de Région
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9
Tél : 05 61 33 50 50



Avec le soutien du FEDER

www.midipyrenees.fr



*Date de Parution : février 2007 - Photos de couverture (de gauche à droite) :
Patrick Dumas, Gilles Bouquillon, Patrick Dumas
Conception graphique : Olivier Colombe*